

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL640

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 26

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de la rupture conventionnelle »

les mots :

« du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.